



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°367 DU 24 AU 30 AVRIL 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 7 personnes tuées et retrouvées cadavres, 5 victimes de VBG, 1 femme enlevée et/ou portée disparue et 4 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 femmes et 4 mineurs tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la justice ont été relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DE LA JUSTICE

IV. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.2. DES INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS</i>	3
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	4
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	5
<i>II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>III. DE LA JUSTICE</i>	5
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>V. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CNDD-FDD	<i>: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
DCE	<i>: Direction Communale de l'Education</i>
ECOFO	<i>: Ecole Fondamentale</i>
ETP	<i>: Ecole Travaux Publics</i>
EUSEBU	<i>: Eglise pour l'Unité du Saint Esprit au Burundi</i>
FECABU	<i>: Fraternité Evangélique du Christ en Afrique au Burundi</i>
OPJ	<i>: Officier de Police Judiciaire</i>
PJ	<i>: Police Judiciaire</i>
SNR	<i>: Service National de Renseignement</i>
TGI	<i>: Tribunal de Grande Instance</i>
VBG	<i>: Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 30 avril 2023, vers 16 heures, sur la sous-colline Ruyenzi, colline Muhungu, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, un corps sans vie en décomposition de Sandrine Nkunzimana, âgée de 25 ans, diplômée du post-fondamental, native de la sous-colline Kirehe, colline Muhungu, a été retrouvée par des femmes qui cherchaient du bois de chauffage. Selon des sources sur place, en date du 22 avril 2023, la victime était partie avec Jean Claude Mfitimana, originaire de la colline Gitukura de la même commune mais elle n'était pas revenue. Après trois jours sans nouvelles d'elle, Jean Claude a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Mabayi pour des raisons d'enquête. Selon les mêmes sources, le cadavre a été enterré sur place par la population sur l'ordre de Nicodème Ndahabonyimana, administrateur de la commune Mabayi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Giheta, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 14 avril 2023, le matin, dans une vallée, sur la colline Gihuga, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié a été

retrouvé par des passants qui se rendaient dans les champs. Selon des sources sur place, ce corps sans vie avait des blessures au niveau de la tête et du visage. Ce cas a été signalé à Audace Havyarimana, chef de colline Gihuga qui a par la suite appelé son collègue de la colline Murayi, Déo Ndayishimiye pour se rencontrer sur les lieux. Arrivés à cet endroit, ils ont appelé le chef de zone Anatole Bizimana lui disant qu'il y avait un cadavre non identifié dans cette vallée. Selon les mêmes sources, son cadavre avait été jeté à cet endroit pour fausser des enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gihogazi, province Karuzi

En date du 25 avril 2023, vers 8 heures, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, un corps sans vie de Gakobwa, âgée de 82 ans, a été retrouvé dans un champ de haricots tout près de son domicile. Selon des sources sur place, son corps présentait des blessures au niveau de la tête et du cou. Selon les mêmes sources, la victime avait vendu une partie de sa propriété pour un montant de 700 000 fbu, en date du 23 avril 2023. Ses quatre fils Nduwayo, Serges, Jacob et Elie ont été arrêtés conduits au cachot communal de la police de Gihogazi pour des raisons d'enquête.

I.2. DES INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural

Dans la matinée du 28 avril 2023, sur la colline Gatunguru, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Happy Ndikumana, âgée de 5 ans, a été retrouvé dans un champ de manioc se trouvant non loin de la polyclinique dénommée Muhuza, tout près de la rivière Gatunguru. Selon des sources sur place, Elias Ciza qui était en conflit foncier avec les parents de la victime a été soupçonné d'avoir tué l'enfant après l'avoir enlevé dans la mi-journée du 27 avril 2023. Selon les mêmes sources, son corps avait du sang au niveau de ses parties génitales et un lacet se trouvait au niveau de la gorge. Un des administratifs à la base a indiqué que ses parents Jean Ndikumana et Jeanine Ndayisenga ainsi qu'Elias Ciza ont été arrêtés et conduits au cachot communal de Mutimbuzi pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 23 avril 2023, sur la colline Bugera, commune et province Kirundo, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé. Ce corps présentait des blessures au niveau du cou. Selon des sources sur place, après avoir constaté que Joséphine Nibigira ne portait plus sa grossesse, des administratifs collinaires ont envoyé des femmes leaders collinaires pour mener des enquêtes auprès de cette femme qui a avoué avoir égorgé son enfant la veille et qu'elle a caché le corps dans une marmite. Joséphine Nibigira a indiqué que l'enfant n'appartenait pas à son conjoint qui travaille à Bujumbura et qu'elle avait peur de son mari. Cette femme a été arrêtée et conduite au cachot du parquet de Kirundo.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 27 avril 2023, vers 16 heures, au quartier Kanyenkoko, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un garçon non identifié a été retrouvé au bord du lac Tanganyika. Selon des sources sur place, la victime résidait au quartier Urbain. L'administration a dit que cet enfant est mort noyé.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Rutana

En date du 25 avril 2023, sur la colline et zone Gitaba, commune et province Rutana, un corps sans vie

d'un nouveau-né de sexe masculin a été retrouvé dans une toilette. Selon des sources sur place, l'enfant avait été jeté après avoir été mis au monde par Jeannette Nibigira, âgée de 19 ans, élève à l'ECOFO Gitaba. Après avoir constaté que leur fille avait mis au monde, ses parents lui ont demandé où se trouvait l'enfant et par après ils ont appris que l'enfant avait été jeté dans la toilette. Selon les mêmes sources, la fille a été arrêtée et conduite par la police au cachot du commissariat communal de Rutana.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 22 avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, A.N., âgée de 12 ans, écolière à la 4^{ème} année à l'ECOFO Rugeregere, a été violée par Jean Jacques Hitimana, âgé de 31 ans, natif de la colline Kagazi, dans une maison en cours de construction au cours d'une forte pluie. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour une assistance médicale. En date du 25 avril 2023, le tribunal de grande instance de Cibitoke a condamné le présumé auteur à 20 ans de servitude pénale et une amende d'un million de francs burundais de dédommagement familial.

Une fillette violée en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 21 avril 2023, sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, K.K., âgée de 13 ans, écolière à la 4^{ème} année à l'ECOFO Rugeregere a été violée par Gaston Karikurubu, âgé de 28 ans, dans la maison de l'auteur. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour des soins médicaux. En date du 25 avril 2023, le tribunal de grande instance de Cibitoke a condamné Gaston Kariurubu à 20 ans de servitude pénale et une amende d'un million de francs burundais de dédommagement familial.

Une fillette violée en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 20 avril

2023, vers 19 heures, dans une brousse, à moins de 500 mètres du domicile de la victime, sur la colline Muhungu, commune Mabayi, province Cibitoke, C.N., âgée de 15 ans, écolière à la 7^{ème} année à l'ECOFO Muhungu, a été violée par Fabien Mandela, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour des soins médicaux. En date du 25 avril 2023, le tribunal de grande instance de Cibitoke a condamné Fabien Mandela à 20 ans de servitude pénale et une amende d'un million de francs burundais de dédommagement familial.

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 22 avril 2023, vers 14 heures, sur la colline Nyamagana, commune Bugendana, province Gitega, D.K., âgée de 7 ans, écolière à l'ECOFO Cari a été violée à son domicile par son père, Louis Ndorimana, âgé de 65 ans. Selon des sources sur place, l'enfant était seul avec son père à la maison car sa mère est mariée avec un autre homme. D'après l'OPJ Serges Manirakiza, l'enfant a indiqué en pleurant que son père ne cessait pas de la forcer à faire des relations sexuelles. La victime a été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, en date du 23 avril 2023, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Bugendana.

Une fillette violée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 15 mars 2023, vers 19 heures, sur la colline Gatara, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.I., âgée de 4 ans, orpheline de père et de mère, a été violée par

Eric, travailleur domestique du grand père de la victime. Selon des sources sur place, profitant de l'absence de son employeur, Eric a violé l'enfant qui a crié sans trouver de secours. Le lendemain matin, cette victime a tout raconté à son grand père. Selon

les mêmes sources, comme le présumé auteur était encore mineur, il a été conduit au Centre de Réinsertion des enfants en conflit avec la loi de Ruyigi tandis que la victime a été conduite au Centre de Santé de Nyabitare pour des soins médicaux.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une femme disparue en commune Ntega, province Kirundo

Dans la nuit du 25 avril 2023, sur la colline Gisitwe, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, Charlotte Murekatete, âgée de 39 ans, mère de 6 enfants est portée disparue. Selon des sources sur place, Philippe Ndobakenga, chef de colline adjoint

s'est rendu à son domicile vers 20 heures et l'a appelée en lui disant qu'il y avait une femme qui allait accoucher et qu'elle allait avec lui pour l'aider. Depuis ce temps, elle n'est plus revenue. Selon les mêmes sources, cette femme était en conflit avec son beau-père qui l'accusait d'avoir ensorcelé son fils.

II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux personnes arrêtées en commune et province Kirundo

En date du 24 avril 2023, à l'E.T.P Murama, commune et province Kirundo, Glorioso Murasandonyi, encadreur et Jean Pierre Majambere, directeur technique, ont été arrêtés et conduits au cachot du parquet Kirundo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés par leur directeur Marc Nduwamahoro, membre du parti CNDD-FDD d'avoir volé des diplômes des élèves du cycle post-fondamental de l'année scolaire 2021-2022. Après une annonce d'une décision du Ministre de l'Education Nationale que tout directeur qui n'avait pas encore déposé les diplômes au Ministère sera puni, ce directeur a porté plainte au parquet de la République de Kirundo sans toutefois organiser la réunion du staff pour étudier ce cas. Le procureur a convoqué l'encadreur qui a par après nié qu'elle n'a même pas vu ces diplômes. Ses collègues ont envoyé leur directeur technique pour défendre l'encadreur et lui aussi a été arrêté. Le lendemain, le DCE a organisé une descente sur cette école et a trouvé ces diplômes cachés au tiroir de l'armoire du directeur.

Glorioso Murasandonyi et Jean Pierre Majambere ont été alors libérés.

Deux personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 27 avril 2023, au chef-lieu de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Lubin Nkongoro et Eliachim Ciza respectivement catéchiste et diacre à la succursale Ngabwe de l'ESEUBU ont été arrêtés par l'OPJ lorsqu'ils répondaient à une convocation et ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-lac. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir refusé de remettre les instruments de l'orchestre musical à l'instar des pianos et des guitares appartenant à cette succursale. Selon les mêmes sources, ces instruments ne sont pas conservés par les personnes arrêtées mais plutôt par d'autres membres de la chorale et que depuis le début du conflit en 2021, cette succursale avait fermé ses portes car les fidèles étaient allés prier à l'Eglise FECABU pour contester les leaders en place de cette mission de Nyanza-lac.

III. DE LA JUSTICE

Quatre membres du parti CNDD-FDD condamnés en commune et province Rumonge

En date du 26 avril 2023, vers 16 heures, le tribunal de grande instance de Rumonge a auditionné et a condamné à une peine variant entre 5 mois et 2 ans Abel Ndayiragije, chef de colline Muhanda, zone Buruhukiro, commune et province Rumonge, Agnès Nyandwi, Justin Butoyi, ex chef de cellule de la même colline et Esbond Nyabenda, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Abel Ndayiragije a été condamné à 5

mois de prison et une amende de 100 milles fbu pour avoir conditionné madame Agnès Nyandwi à coucher avec lui afin d'avoir droit à un service administratif en date du 20 avril 2023. Agnès Nyandwi quant à elle a été condamné à 2 ans de prison et à verser une somme de 2 millions de fbu au trésor public pour avoir tendu un piège à ce chef collinaire. Agnès Nyandwi a avoué avoir invité Justin Butoyi, chef de cellule Muhanda pour surprendre le chef de colline Abel Ndayiragije à l'endroit convenu avec cette femme pour faire des rapports sexuels. Selon les mêmes sources, Justin Butoyi et

Esbond Nyabenda qui ont filmé la scène avant que les rapports sexuels n'aient pas encore eu lieu ont été condamnés à une peine d'1 an et une amende d'1 million à verser au trésor public. Les deux hommes ont ensuite partagé les images et les pho-

tos de ce chef collinaire et cette femme sur les réseaux sociaux. Signalons qu'ils avaient été arrêtés en date du 24 avril 2023 et conduits au cachot du commissariat communal de Rumonge.

IV. DES FAITS SECURITAIRES

Une personne blessée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 14 avril 2023, vers 9 heures, sur la colline Butezi, commune Giharo, province Rutana, l'enfant de Moïse, com-

merçant de cette colline a été blessé au niveau du bras par des gens non identifiés armés de fusil. Selon des sources sur place, Moïse rentrait avec son enfant et a été attaqué devant son portail. Ces présumés auteurs ont volé de l'argent qu'il avait. Selon les mêmes sources, deux personnes ont été arrêtées mais des fusils utilisés n'ont pas été retrouvés.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires et à la justice dans certaines provinces du pays. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.